



Déclaration CGT au CCAS des MTE/MCTRCT/MM le 12 mars 2021

Monsieur le président,
Monsieur le directeur,
Mesdames et messieurs,
Cher-e-s camarades,

Après les CT et CHSCT ministériels et les CT et CHSCT centraux des DDI, les membres de la délégation CGT au CCAS souhaitent à leur tour, souligner aujourd'hui la dégradation de la situation psychologique des personnels de toutes catégories et dans tous les services, celle-ci pouvant aller jusqu'à l'acte de mettre fin à ses jours, pour certains de nos collègues.

La crise sanitaire actuelle et les conséquences de la mise en place hétérogène du télé-travail, de l'avis y compris des chefs de services et de la secrétaire générale du pôle ministériel, ne suffisent pas à expliquer cette situation, et la CGT dénonce une fois de plus, l'avalanche de réformes et de restructurations qui continuent à s'abattre sur les agents et les services, sans aucune étude d'impact, bien entendu.

Le démantèlement progressif des DREAL avec le transfert des laboratoires d'hydro-biologie vers l'OFB, la fusion DRIEA-DRIEE, le projet de loi 3, 4 ou 5 D selon le moment, qui prévoit le nouveau déclassement de nombreuses routes nationales et qui obscurcit l'avenir des DIR, le serpent de mer d'une restructuration du secteur « mer » et enfin, la situation des DDT-M avec des SGCD qui, après plus de 2 mois de mise en place, ne fonctionnent pas ou très chaotiquement, sont des sources d'inquiétudes importantes pour les agents.

Le contexte de poursuite de la baisse des effectifs qui touche également les établissements publics, cumulé à l'absentéisme liés aux arrêts de maladie, ne doit pas être aggravé par des méthodes de management, encore trop souvent loin de la bienveillance prônée dans les circulaires.

Il est impératif que des mesures concrètes soient prises en lien avec les CLAS, les CHSCT des services, le service social et les responsables d'unités et de services, pour que les agents qui ne répondent plus à leurs collègues ou hiérarchie alors qu'ils ne sont pas en arrêt de travail, soient identifiés, accompagnés et soutenus.

Le dialogue social, de plus en plus souvent réduit à de l'information sur des décisions prises ailleurs que dans les services, est aussi mis à mal par les conditions déplorables de connexion pour les représentants des personnels lors des nombreuses visio et audio-conférences, avec des applications non autorisées par certains ministères et notamment le MI avec Zoom, pour les DDT-M.

La moitié des agents MTE sont aujourd'hui en poste dans les DDT-M et plus de 1 000 d'entre eux ont été transférés depuis le 1er janvier 2021 dans les nouveaux secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) et donc de fait, dans les préfectures.

Parmi eux, des membres et des présidents de CLAS qui n'ont souvent pas eu le choix, compte-tenu de la pénurie de postes vacants en DDT-M, et qui s'inquiètent encore plus de l'impréparation du transfert des missions en matière d'action sociale et qui souhaitent, pour certains, pouvoir continuer à travailler avec les CLAS, notamment comme experts.

Lors du groupe de travail « action sociale et SGCD » organisé par la DMAT et la DRH du MI le 5 mars, la CGT a rappelé et demandé des comptes sur les blocages actuels dans le fonctionnement, et surtout pour le paiement de factures et de prestations individuelles (donc T2 et hors T2), voire de rentes trimestrielles pour des agents et des retraités !

Il n'est pas question pour nous, de nous contenter d'explications techniques et de tuyauterie budgétaire, mais de savoir si les responsables ministériels au MTE et au MI, et y compris du côté du ministère des finances et des DRFIP, qui auraient dû régler ces questions en amont de la création des SGC, ont pris les décisions qui s'imposent, pour débloquer ces paiements d'ici fin mars. Un compte-rendu CGT de ce groupe de travail est en cours de diffusion.

Une convention de délégation de gestion est, semble-t-il, en cours de négociation pour que la SG du MTE la signe dans les meilleurs délais.

La CGT demande que les membres du CCAS en aient connaissance car elle va impacter le fonctionnement des CLAS dans les DDT-M et les relations avec les SGCD pour les transmissions comptables pour l'action sociale ministérielle.

Il n'est pas question pour la CGT de faire de la co-gestion, mais de permettre aux présidents de CLAS d'exercer pleinement leur rôle concernant le suivi et la gestion de tous les crédits d'action sociale, pour que les agents en bénéficient.

Un prochain groupe de travail « action sociale et SGCD » doit être à nouveau convoqué prochainement, et la CGT demande que la DRH du MTE y soit représentée et que la note qui doit être publiée pour formaliser les relations entre les SGCD et les CLAS soit transmise en projet aux membres du CCAS.

Nous savons que les changements au sein de PSPP2 et l'impact de la crise sanitaire ne facilitent pas le travail pourtant conséquent, et l'investissement personnel des collègues de la DRH. Mais il nous semble important de rappeler que des réponses doivent être apportées aux interrogations formulées par les CRCAS et les présidents de CLAS et que l'avis du CCAS doit être sollicité si une interprétation des textes en vigueur se posent.

C'est le cas notamment pour le périmètre d'intervention des CLAS pour les retraités issus d'autres ministères (particulièrement les ex-DRIRE en DREAL) qui, ayant bénéficié de l'action sociale collective MTE quand ils étaient dans nos services, bénéficient en retraite de celle de leur ministère d'origine.

C'est aussi le cas pour une demande d'expérimentation d'une commission régionale d'aides matérielles qui avait déjà fait l'objet d'un refus lors d'un passage en commission 5 du CCAS en 2019 et qui a cependant été autorisée par PSPP2 et est examinée aujourd'hui.

C'est enfin, une demande de retour d'informations, en urgence, sur un courrier adressé par un président de CLAS, de plus inter-services, suite à une sollicitation d'un responsable RH d'un SGCD sur les relations et le fonctionnement entre le CLAS et le SGCD.

Il est vrai, comme je l'ai rappelé précédemment que cela fait « seulement » 2 mois et demi que les SGCD sont en place et qu'il n'y avait sans doute pas d'urgence à traiter des questions d'action sociale dans le cadre de ce transfert ...

De même, alors que la CGT et les autres OS du CCAS sont à l'origine de la demande de mise en place d'une harmonisation des subventions-repas ministérielles pour les agents des DIR et des DIRM, on constate que dans quasiment aucun CLAS de ces services et aucune CRCAS concernée, les enquêtes diligentées en octobre 2019 par PSPP2, n'ont fait l'objet d'un examen ou même d'une information a posteriori.

La CGT demande donc que des consignes soient données pour que ces informations actualisées dans le cadre d'une nouvelle enquête, soient transmises au présidents de CRCAS et des CLAS concernés, afin d'examiner les besoins réels et les conditions d'une mise en œuvre rapide de cette harmonisation.

La prochaine commission restauration-logement du CCAS du 30 mars doit pouvoir examiner toutes les remontées, ainsi que le projet de note qui sera transmise aux services et aux présidents de CLAS et de CRCAS.

La CGT souhaite également réitérer aujourd'hui ses demandes d'information sur l'utilisation du solde des 900 000 euros par an dédiés aux transferts de solidarité dans le cadre du référencement de la protection sociale complémentaire, et rappelle qu'un point sur le comité de suivi de ce référencement contracté avec la MGEN doit être présenté au CCAS une fois par an. Nous demandons l'inscription de ce point à l'ordre du jour du CCAS de juin 2021.

Nous nous étonnons des délais de publication, alors que le DRH l'a semble-t-il signée depuis plusieurs semaines maintenant, de la note modifiant les conditions d'accès aux prêts d'installation et de décohabitation, attendue par les agents et le service social dans tous les services.

Ces améliorations pourraient faciliter le quotidien des agents jeunes et des familles et permettre de discuter avec les autres ministères de cette convergence voulue notamment par le MI, qui ne peut s'entendre pour la CGT, que par une harmonisation vers le haut et le bénéfice de nouvelles prestations pour tous les personnels.

C'est notamment le cas, d'un prêt complémentaire pour l'accession et l'amélioration de l'habitat, existant dans de nombreux ministères mais toujours pas dans celui en charge ... du logement !

Enfin, nous avons souligné la détresse psychologique d'une partie des agents en activité et nous voulons insister sur celle de certains retraités et des veufs et veuves d'agents, qui sont parfois très isolés, physiquement et par le manque d'accès aux fabuleux sites internet qui semblent devoir aujourd'hui, être l'alpha et l'omega de l'assistance aux citoyens .

La CGT veut vous alerter sur les situations humaines qui se cachent derrière les chiffres, et demande à nouveau que les retraités puissent être réellement suivis par le service social et, au-delà d'une fiche d'information à valider aujourd'hui concernant les futurs retraités, que leur droit à l'information sur les prestations qui leur sont destinées , soit bien respecté pour tous, y compris les plus anciens.

Cela nécessite une logistique, un accès au fichier du service des retraites de l'Etat et des crédits. C'est pour cette raison que la CGT réitère sa demande de crédits supplémentaires à hauteur de 3 % de la masse salariale et des pensions, pour mener à bien l'ensemble des missions du champ de l'action sociale ministérielle.

Nous souhaitons pleine réussite à la nouvelle équipe du CCAS et aux CLAS dans tous les services.